

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 07
novembre 2023

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

Mis en ligne :
Lundi 20
novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : LEJOLIVET Bertrand donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Absents : DA CUNHA Manuel

Monsieur Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 6

Délibération n° 2023-105. Foncier : Epicerie sociale - désaffectation, déclassement et reclassement de la parcelle AM 224, au 18, rue des Mimosas (salle Duguesclin)

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

VU le code de l'urbanisme

VU l'avis favorable de la commission élargie Aménagement et Solidarité

Pour les besoins d'alignement en vue de bâtir une épicerie sociale et deux logements d'urgence en lieu et place de la Salle communale Duguesclin, il est nécessaire de procéder à des déclassements du domaine public communal et reclassement dans le domaine privé communal partiel d'emprises aux abords de ladite salle et de la parcelle AM 224 cadastrée pour 234 m² au 18bis allée des Mimosas.

Dans le cadre de la procédure, la Police Municipale a constaté le 9 novembre 2023 que cet espace n'est plus utilisé.

Au regard de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'UNANIMITE** :

DE CONSTATER la désaffectation du terrain à être cadastré pour une superficie d'environ 50 m² aux abords de la parcelle AM 224;

DE PRONONCER le déclassement du domaine public et leur classement dans le domaine privé communal;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gaël LEFEUVRE

